

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Anicet AGBOTON, Maire.

Présents : Anicet AGBOTON, Gérard CAPBLANQUET, Hélène CHOMETTE, Franck COMPAN, Pierre-Jean DE MORGAN, Christophe DOUSSIN, Joël TOURNIER, Gaël TOUYA.

Absentes : Sophie BEAUNE, Aurélie GOSSET, Vanessa SEVEL BECART

Date de la convocation : 12/11/2021

Secrétaire de séance : Pierre-Jean DE MORGAN

Ordre du Jour :

- 1 – Virement de 25% des crédits d'investissement 2022
- 2 – Approbation travaux de rénovation éclairage public
- 3 – Demande de subventions classes découverte des écoles de Lafitte-Vigordane et Saint-Elix-Le-Château
- 4 – Présentation du rapport d'activité SDEHG
- 5 – Acquisition tracteur agricole et outils d'entretien espaces verts
- 6 – Validation programme Maison de santé Pluridisciplinaire
- 7 – Informations diverses
- 8 – Questions diverses

1 – Virement de 25% des crédits d'investissement 2022 :

Pour pouvoir procéder aux règlements d'éventuelles factures d'investissement sur le budget communal 2022, dans l'attente du vote du prochain budget, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante la possibilité de reporter 25 % des sommes budgétisées en 2021 sur les chapitres 20, 21 et 23.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter les montants suivants :

- Pour le chapitre 20 : $20\ 000 \times 25\ \% = 5\ 000\ \text{€}$
- Pour le chapitre 21 : $191\ 500 \times 25\ \% = 47\ 875\ \text{€}$
- Pour le chapitre 23 : $20\ 000 \times 25\ \% = 5\ 000\ \text{€}$

Après discussion, les conseillers décident, à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire ;
- de reporter au budget « communal » 2022 :
 - *la somme de 5 000 € au chapitre 20 ;
 - *la somme de 47 875 € au chapitre 21 ;
 - *la somme de 5 000 € au chapitre 23

Délibération n°32-21

2 – Approbation travaux de rénovation éclairage public :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, concernant la rénovation des appareils d'éclairage public n° 3, 34 et 30 (HS), le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

« Rénovation des appareils d'éclairage public n° 3, 34 et 30 » (HS), comprenant :

- La fourniture et pose de trois appareils TWEET LED 43 Watts 3000 K, avec driver Bi-Puissance 100%-50% (durée 7 heures) sur une console d'inclinaison 5°, en lieu et place des appareils vétustes déposés sur supports béton.

- Le remplacement de la cellule isolée P5 "CANITROT" vétuste par un interrupteur astronomique géo-positionné, fourni et posé sur le support du point lumineux n° 3.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	579 €
- Part SDEHG	2 354 €
- Part restant à la charge de la commune (estimation)	<u>748 €</u>
Total	3 681 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté ;
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Délibération n°33-21

3 – Demande de subventions classes découverte des écoles de Lafitte-Vigordane et Saint-Elix-Le-Château :

Monsieur le Maire présente en séance les demandes de subventions exceptionnelles des écoles de :

- Lafitte-Vigordane pour un voyage scolaire à Micropolis dans l'Aveyron en mai 2022 ;
- Saint-Elix-Le-Château pour une classe découverte à Paris en janvier 2022.

Monsieur le Maire indique que 2 enfants sont concernés pour l'école de Lafitte-Vigordane et 3 enfants pour l'école de Saint-Elix.

Après discussion, les conseillers municipaux décident (7 pour, 1 abstention) :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 50 € par enfant, soit 100 € à l'école de Lafitte-Vigordane pour le voyage scolaire à Micropolis dans l'Aveyron ;
- D'accorder une subvention exceptionnelle de 75 € par enfant, soit 225 € à l'école de Saint-Elix-Le-Château pour la classe découverte à Paris.
- Soit la somme de 325 € imputée au compte 6574 « Subventions » au budget communal 2021.

Délibération n°34-21

4 – Présentation du rapport d'activité SDEHG :

Monsieur le Maire présente en séance le rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne ; après discussion, aucune objection particulière n'est soulignée.

5 – Acquisition tracteur agricole et outils d'entretien espaces verts :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est en négociation pour l'achat d'un tracteur agricole et des outils pour l'entretien des espaces verts communaux.

6 – Validation programme Maison de santé Pluridisciplinaire :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux de l'avancée du programme concernant la maison de santé pluridisciplinaire ; un conseil municipal sera consacré exclusivement à la validation de ce programme et est fixé le jeudi 02 décembre 2021 à 20h30.

7 – Informations diverses :

*Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante :

- l'acquisition de trois chauffages d'appoint mis en place à la salle des fêtes ;
- l'octroi d'une subvention de type DETR de 50% concernant les travaux de réfection de la toiture et de l'électricité de la salle des fêtes ;
- un rappel du trésor public concernant le titre de cantine de la commune de Saint-Elix restant en attente de règlement, titre qui fait l'objet d'une négociation avec le maire de Saint-Elix ;
- le nettoyage de la parcelle au lieu-dit « Le Barrail »

*Monsieur le maire donne la parole à Gérard CAPBLANQUET, qui décrit le REZO POUCE, système de covoiturage initié par le PETR ; il est nécessaire de matérialiser un arrêt sur la commune où sera placé un panneau spécial.

Après discussion, il est décidé de placer ledit panneau à côté du cimetière.

8 – Questions diverses :

*Monsieur Franck COMPAN signale que la signalisation verticale (peinture au sol) sur la route départementale 48 doit être refaite ; le conseil départemental sera averti.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 22h00

Pour copie conforme